|  |  |
| --- | --- |
| **Conseil 2019Genève, 10-20 juin 2019** | **logo_F_** |
|  |  |
|  |  |
| **Point de l'ordre du jour: PL 1.3** | **Document C19/66-F** |
| **25 mai 2019** |
| **Original: anglais** |
| Note du Secrétaire général |
| contribution de la république fédérative du brésilTHÈMES POUR LES CONSULTATIONS PUBLIQUES DU GTC-INTERNET |

J'ai l'honneur de transmettre aux États Membres du Conseil une contribution soumise par la République fédérative du Brésil.

 Houlin ZHAO
 Secrétaire général

contribution de la république fédérative du brésil

THÈMES POUR LES CONSULTATIONS PUBLIQUES DU GTC-INTERNET

|  |
| --- |
| RésuméLe Brésil propose que deux thèmes soient approuvés, un pour chacune des deux réunions traditionnelles de consultation ouverte du GTC-Internet qui se tiendront en octobre 2019 et en février 2020.Suite à donnerLe Conseil est invité à examiner et à approuver les thèmes ci-après pour les deux prochaines réunions traditionnelles de consultation ouverte du GTC-Internet:– Réseaux communautaires: octobre 2019;– Intelligence artificielle: février 2020.\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_Références[*Résolution 102 (Rév. Dubaï, 2018)*](https://www.itu.int/en/council/Documents/basic-texts/RES-102-F.pdf)*de la Conférence de plénipotentiaires,* [*Résolutions 1336 (C11, dernière mod. C15)*](https://www.itu.int/md/S15-CL-C-0113/fr) *et* [*1344 (C12, dernière mod. C15)*](https://www.itu.int/md/S15-CL-C-0112/en) *du Conseil,* [*Documents WG-Internet 12/5*](https://www.itu.int/md/S19-RCLINTPOL12-C-0005/fr)*,* [*12/6*](https://www.itu.int/md/S19-RCLINTPOL12-C-0006/fr)*,* [*12/9*](https://www.itu.int/md/S19-RCLINTPOL12-C-0009/fr) *et* [*12/10*](https://www.itu.int/md/S19-RCLINTPOL12-C-0010/fr) |

RAPPEL

Les participants à la 12ème réunion du GTC-Internet, qui s'est tenue en février 2019, ne sont pas parvenus à prendre une décision par consensus sur le thème de la 7ème réunion traditionnelle de consultation ouverte du GTC-Internet, qui se tiendra en octobre 2019 pendant la série de réunions des Groupes de travail du Conseil (GTC). Dans son rapport, le Président demande au Conseil de l'UIT à sa session de 2019 de fournir des orientations sur le thème à retenir.

EXAMEN

Il existe un précédent valable justifiant que le Conseil arrête, à sa session annuelle, deux thèmes pour les deux prochaines réunions traditionnelles de consultation ouverte du GTC-Internet. Les participants à la 9ème réunion du GTC-Internet tenue en février 2017, à l'issue de longues discussions qui ont occupé une bonne partie de la réunion, ne sont pas parvenus à un consensus sur le thème à retenir pour la consultation ouverte qui aura lieu à la réunion de septembre. De fait, les participants à cette réunion ont même envisagé de retenir deux thèmes pour une même consultation. En l'absence de consensus, les participants ont transmis les deux thèmes à la session de 2017 du Conseil pour décision.

À sa session de 2017, le Conseil a examiné les thèmes et les questions et a décidé:

• que la 5ème réunion traditionnelle de consultation ouverte du GTC-Internet se tiendrait le 18 septembre 2017, sur le thème "Considérations relatives aux politiques publiques pour les OTT"; et

• que la 6ème réunion traditionnelle de consultation ouverte du GTC-Internet se tiendrait le 22 janvier 2018, sur le thème "Réduire la fracture numérique entre les hommes et les femmes".

Le Brésil a pris une part active aux débats de la session de 2017 du Conseil et estime que le Conseil a pris la meilleure décision qui soit. En arrêtant un thème pour chaque consultation, le Conseil a permis à toutes les parties prenantes (secrétariat de l'UIT, membres de l'UIT et parties prenantes extérieures) d'accorder toute l'attention voulue à chaque thème et a fait en sorte qu'un maximum de temps soit consacré aux débats, tant lors de la réunion traditionnelle de consultation que lors de la réunion du GTC-Internet.

PROPOSITION

Le Brésil propose que le Conseil, à sa session de 2019, arrête les thèmes des deux prochaines réunions traditionnelles de consultation ouverte du GTC-Internet selon le calendrier suivant:

7ème réunion traditionnelle de consultation ouverte du GTC-Internet, octobre 2019

**Thème**: Rôle des réseaux communautaires dans l'amélioration de la connectivité dans les zones isolées, non desservies ou mal desservies

**Rappel**: Les participants à la 12ème réunion du GTC-Internet ont examiné deux propositions visant à tenir une consultation publique ouverte sur la question générale des réseaux communautaires. Selon les propositions, de nombreux pays ont obtenu de bons résultats à la suite du déploiement de réseaux communautaires pour fournir un accès à la connectivité large bande. Du point de vue du Brésil, ces propositions s'inscrivent dans le droit fil de la [Résolution 203 (Rév. Dubaï, 2018)](https://www.itu.int/en/council/Documents/basic-texts/RES-203-F.pdf) de la Conférence de plénipotentiaires, intitulée "Connectivité aux réseaux large bande", en particulier les points 2, 4 et 6 du *invite les États Membres*.

Le Brésil confirme que les réseaux communautaires peuvent contribuer à accroître le taux de pénétration des services Internet, et faciliter ainsi la réalisation des Objectifs de développement durable 9 et 17 et la réduction de la fracture numérique. Bien que les politiques publiques relatives à l'expansion de l'Internet au Brésil soient traitées dans un contexte plus large, il convient de mettre en lumière la contribution des réseaux communautaires.

Les politiques publiques relatives au développement du large bande au Brésil s'inscrivent dans le "Plan structurel des réseaux de télécommunication (PERT)", qui a fait l'objet de consultations publiques en juillet 2018. Le plan PERT dresse non seulement un bilan des infrastructures large bande du Brésil, mais présente également des projets concrets visant à remédier aux disparités qui subsistent au Brésil en matière d'accès à l'Internet, notamment dans les zones isolées, non desservies ou mal desservies.

Si le plan PERT est encore en cours d'analyse par le Conseil d'administration de l'Agence nationale des télécommunications (ANATEL), d'autres projets destinés à favoriser l'expansion de l'Internet ont été approuvés, par exemple la création du Comité des petits fournisseurs de services de télécommunication (Résolution N° 698/2018). On recense aujourd'hui plus de 12 000 petits fournisseurs de services de télécommunication au Brésil, et ce nombre ne cesse d'augmenter, puisqu'on compte environ 200 nouveaux petits fournisseurs de services large bande chaque mois.

Selon les indicateurs d'ANATEL, les petits fournisseurs de services de télécommunication représentaient 17% de l'accès à l'Internet dans son ensemble en 2017, et représentent aujourd'hui 23% de cet accès. L'Agence espère que le Comité qui vient d'être créé pourra faciliter encore cette expansion, en contribuant à promouvoir les améliorations d'ordre réglementaire, en tenant compte des exigences de ces parties prenantes particulières, en menant à bien des études et en encourageant les mesures en faveur de la fourniture de services par les petits opérateurs.

Compte tenu de ces mesures réglementaires et en vue d'améliorer l'accès de la société aux services large bande, le Brésil est favorable à des discussions ouvertes sur le rôle des réseaux communautaires dans l'amélioration de la connectivité dans les zones isolées, non desservies et mal desservies. Une réunion traditionnelle de consultation ouverte d'un GTC offre un cadre privilégié pour promouvoir des discussions et des échanges de données d'expérience et de bonnes pratiques ouverts à tous.

Questions

• Quel est le meilleur moyen de définir les réseaux communautaires et comment sont-ils conçus dans votre pays?

• Quelles sont les nouvelles technologies les plus susceptibles d'accroître le nombre de bénéficiaires des infrastructures large bande des réseaux communautaires?

• Quels types de régulation et de financement sont nécessaires pour les réseaux communautaires?

• Dans votre pays, les réseaux communautaires utilisent-ils généralement leur propre réseau de raccordement ou les infrastructures d'autres opérateurs, en particulier celles des petits opérateurs (compte tenu de leur présence accrue dans les zones rurales et isolées)?

• Quels types de participation des populations locales et de mesures collectives sont nécessaires pour favoriser l'essor d'un réseau communautaire? Que peut-on faire pour faciliter et promouvoir l'adoption de ces pratiques? Quels sont les défis à relever pour élargir les infrastructures de connectivité et fournir des services financièrement abordables aux utilisateurs finals?

8ème réunion traditionnelle de consultation ouverte du GTC-Internet, février 2020

**Thème**:Mettre le développement mutuel de l'intelligence artificielle et des TIC au service du développement durable

**Rappel**: Les technologies faisant appel à l'intelligence artificielle (IA) sont déjà présentes dans tous les aspects du quotidien et pourraient bien amener des changements radicaux dans l'économie et la société mondiales. L'IA peut certes permettre des avancées sans précédent sur le plan de la productivité et de la croissance socio-économique et en vue de la réalisation pleine et entière des Objectifs de développement durable à l'horizon 2030, mais elle suscite également de vives préoccupations en termes de pertes d'emplois et de compétences, d'augmentation potentielle des inégalités de revenus entre et au sein des pays et d'instabilité politique découlant de ces disparités sur le double plan des revenus et des technologies.

En marge de ces problèmes d'ordre socio-économique, la conception et la diffusion de l'IA elle-même doivent faire l'objet d'une attention particulière et d'une planification minutieuse. Un avenir dans lequel les machines prendraient des décisions contraires à l'éthique et inappropriées qui auraient des incidences sur la vie quotidienne n'est plus aussi éloigné. Il existe des cas dans lesquels des applications ont abouti à des conclusions tendancieuses fondées sur la race, et des cas dans lesquels des voitures autonomes ont entrainé des dommages et des accidents mortels. De plus, les applications "d'intelligence artificielle générale" dotées de capacités cognitives extrêmement développées et capables de s'auto-améliorer et de s'autodéterminer constituent un danger potentiel pour l'humanité, si leur mise au point ne s'accompagne pas de mécanismes à sûreté intrinsèque, et si la bienveillance et le respect des droits humains et de l'éthique n'occupent pas une place centrale dans leur conception.

Il faut incontestablement encourager une technologie de rupture aussi révolutionnaire, dont le potentiel est presque illimité sur le plan des externalités positives et négatives, mais il faut aussi prévoir un certain niveau de régulation et de contrôle. En conséquence, les principaux défis à relever pour le développement et l'adoption de l'intelligence artificielle sont essentiellement au nombre de deux:

• Faire en sorte que l'IA soit respectueuse de l'éthique, bienveillante et bénéfique pour l'homme.

• Faire en sorte que tous les pays et tous les peuples tirent parti de ses externalités positives et des avantages socio-économiques qu'elle procure.

Ces défis imposent des changements majeurs, tant dans le secteur privé qu'en ce qui concerne les politiques publiques, qu'il s'agisse du renforcement des capacités et des compétences, de la restructuration du marché du travail, des prestations de sécurité sociale et de chômage ou encore des incitations à l'innovation, et nécessitent une intégration pleine et entière dans le système économique et financier mondial, afin que les parties prenantes en tirent parti. Autant d'évolutions rendues possibles ou favorisées en grande partie par les télécommunications/TIC.

Les disparités en matière de développement, d'adoption et de diffusion de l'IA doivent être considérées comme des éléments à part entière de la fracture numérique, qui n'est définie actuellement que par les disparités du point de vue de l'accès aux télécommunications/TIC, de leur utilisation et des compétences dans ce domaine. De fait, l'intelligence artificielle entrainera de plus en plus de changements concernant les compétences requises pour les emplois, qui seront de plus en plus axées sur les TIC. Il est donc essentiel que chacun ait accès à l'Internet. Réduire la fracture numérique est une nécessité si l'on veut que l'intelligence artificielle se développe dans l'intérêt de tous et d'une manière équitable.

Étant donné que l'IA et les TIC sont étroitement liées et interdépendantes, la réunion traditionnelle de consultation ouverte du GTC-Internet peut constituer un cadre inclusif et multipartite où pourront être examinées les questions touchant à l'IA et aux TIC, ainsi que la manière dont leur développement mutuel pourrait contribuer à la réalisation des Objectifs de développement durable à l'horizon 2030 et au-delà. En tant qu'institution spécialisée des Nations Unies pour les télécommunications/TIC, l'UIT joue un rôle en offrant une tribune qui permet aux différents acteurs de faire part de leurs points de vue et de mieux faire connaître les défis à relever sur le plan des politiques publiques, de la coopération internationale et de l'inclusion socio‑économique.

Questions:

• Quelles sont les questions de politique nationale et internationale à prendre en compte pour que l'IA soit respectueuse de l'éthique et profite à tous?

• Quelles doivent être les caractéristiques d'une stratégie nationale pour encourager le développement de l'IA?

• De quelle manière les technologies liées à l'IA favorisent-elles ou freinent-elles le développement des télécommunications/TIC? À l'inverse, comment les TIC peuvent-elles favoriser les externalités positives de l'IA et faire en sorte qu'elles profitent à tous?

• Conviendrait-il de mettre en place un cadre éthique mondial pour promouvoir l'adoption d'un ensemble commun de principes définis d'un commun accord pour la conception de l'IA? Quels éléments ce cadre devrait-il prendre en compte?

• Dans le cas de l'apprentissage automatique, qui constitue l'une des applications les plus courantes de l'IA, il existe au moins trois cas dans lesquels une personne intervient directement: la sélection et la préparation des données, la conception de solutions et la définition de la réussite et l'intention d'utiliser le système. Quelles sont les précautions à prendre pour que l'apprentissage automatique soit conçu de manière fiable, équitable et inclusive?

• Comment préserver et protéger les données personnelles lors du processus d'apprentissage et d'entraînement de l'IA, sur le plan de la confidentialité et d'autres questions juridiques?

• Comment les pouvoirs publics et le secteur privé peuvent-ils collaborer pour que le marché du travail ait accès aux TIC et dispose des compétences appropriées dans ce domaine, dans une économie où l'IA occupe une place toujours plus importante?

• Quelles mesures peuvent être prises par chaque partie prenante pour accélérer le développement d'une IA respectueuse de l'éthique et bénéfique?

• Devrait-il exister un cadre international sur l'IA? Quelle structure de gouvernance mondiale faudrait-il prévoir pour le développement de l'IA?

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_